

Toute ma vie nous avons reçu des Publisacs à la maison. J'ai vu ma mère faire le tri parfois de ce qui était intéressant, mais bien souvent ils allaient directement au recyclage.

Quand je suis partie en appartement, j'ai moi aussi reçu les Publisacs et je me suis dit que je ferais le tri à mon tour. Je me suis bien vite rendu compte de l'inutilité que cela avait pour moi. Comme beaucoup de gens, je n'ai pas de voiture. Je fais donc mes achats là où je peux me rendre. Peu importe si les framboises sont à moitié prix à telle épicerie, je ne peux m'y rendre et continuerai de faire mes achats à l'épicerie du coin.

Je me suis bien rendu compte que je pouvais me tenir au courant des spéciaux du coin en installant leurs applications ou en vérifiant sur internet. Alors pourquoi devoir faire le tri papier de spéciaux alors que je ne pourrai pas en profiter?

Les circulaires que je reçois vont maintenant directement au recyclage. Tout comme les pourriels tentant de nous vendre tel produit inutile qui changerait supposément nos vis dès le premier essai : directement dans la corbeille. La proportion de ces courriels est devenue phénoménale au point d'instaurer la Loi canadienne anti-pourriels. Selon le site du gouvernement canadien, « la définition la plus simple du pourriel est le courriel non sollicité ».

Non sollicité. Je ne sollicite pas de recevoir des kilos de papier dans des sacs de plastique chaque année. Je ne me suis inscrite à aucune « infolettre » de Publisac, je ne leur ai pas permis de *marketer* les produits des compagnies avec qui ils font affaire. Où est le lien en bas du courriel qui me permet d'être retirée de la liste d'envoi? Il n'y en a pas, c'est un sac de plastique sur le pas de ma porte. Ah, ce serait peut-être ce petit autocollant qui interdit les circulaires? Le livreur de Publisac lance les sacs sur le balcon sans s'y rendre, il ne peut le voir. Et puis, est-ce qu'il est requis de me promener avec un macaron sur ma veste qui indique que je ne veux pas recevoir de courriel? Est-ce que je dois changer mon courriel pour « jeneveuxpasdepourriels@hotmail.com »? Non, ce n'est pas nécessaire. Le Publisac est du spam physique et concret, qui pollue la planète en plus de tout ça. Le Publisac devrait être traité comme un une infolettre : lorsque non sollicité, il s'agit de pourriel. (Ou de « pourrier » dans ce cas-ci?)

Ce que je veux, et je parle pour plusieurs, c'est d'avoir l'option de s'inscrire à Publisac et/ou à la distribution d'autres circulaires si on le désire. Ne pas obliger les gens non intéressés à les recevoir. Ce genre d'attitude va à l'encontre des valeurs de bien des citoyens.

Je recommande de bannir les sacs de plastique lors de la distribution de circulaires. Cela s'aligne très bien avec les démarches déjà entreprises par la Ville de Montréal pour réduire l'impact des sacs de plastique. Lorsque les circulaires seront distribuées aux personnes intéressées, elles devraient être soigneusement placées dans leur boîte aux lettres ou sous leur porte. Les feuillets seront alors beaucoup plus protégés des intempéries que lorsque le sac de plastique est lancé dans les escaliers enneigés, pratique courante depuis des années chez les livreurs de Publisac.

Ce sont là mes deux propositions : distribuer les circulaires seulement chez les personnes intéressées et interdire les sacs de plastique pour la distribution de circulaires. Si ces propositions sont acceptées (et j'espère pour le bien de notre planète qu'elles le seront), je propose également à la ville de s'assurer que ces réglementations seront respectées en donnant des amendes. Si Publisac ou toute autre entreprise ne respecte pas ce règlement, la Ville de Montréal devrait leur donner une amende sévère pour éviter le plus possible que cela ne se reproduise.

Pour le bien de notre planète, notre futur et le respect du choix des citoyens, s'il-vous-plaît, empêchez la livraison massive et obligatoire des circulaires non désirés!